

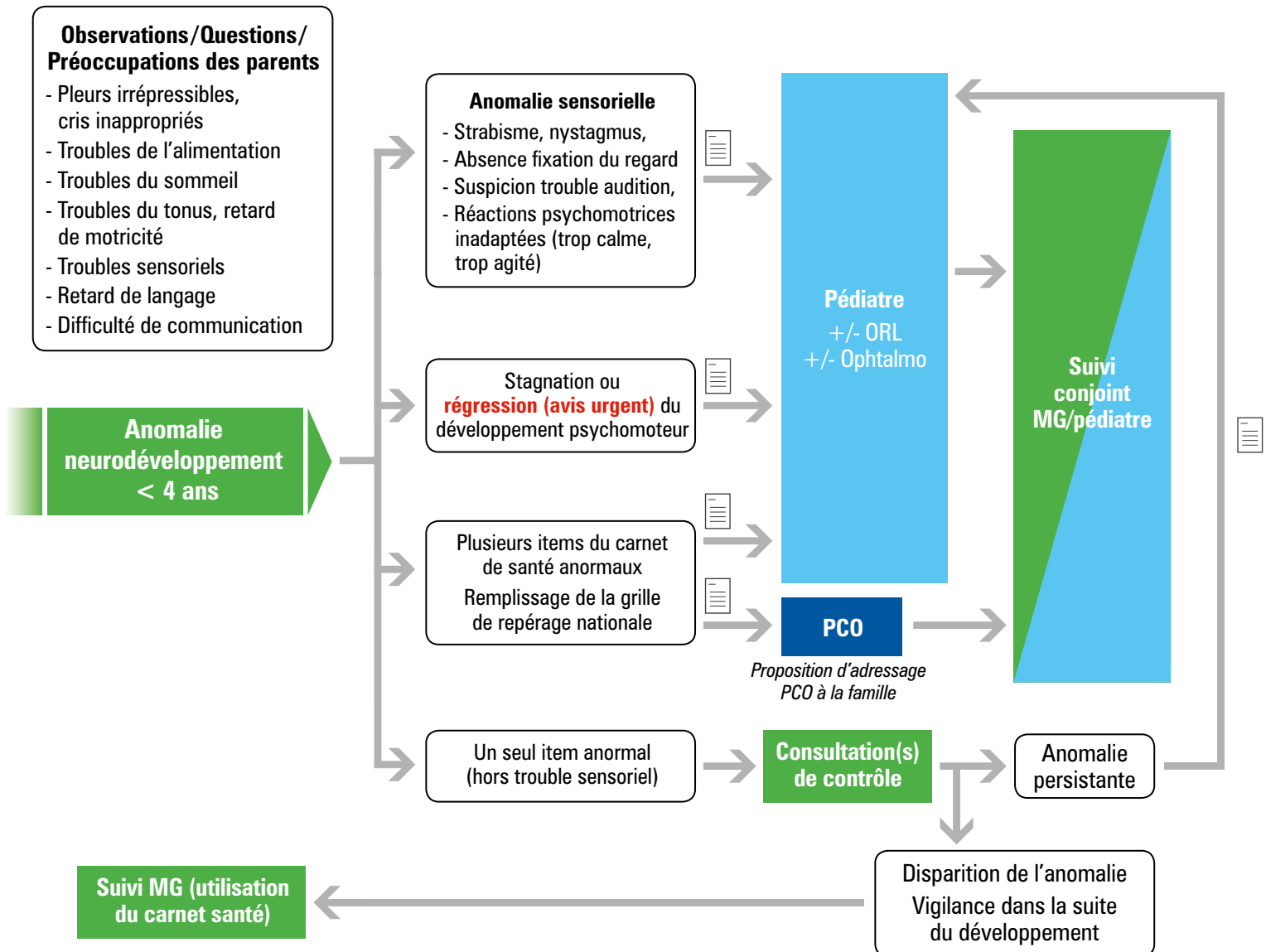


DÉPISTAGE PRÉCOCE DES TROUBLES NEURODÉVELOPPEMENTAUX dont troubles du spectre autistique (de moins de 4 ans)

Processus de prise en charge coordonnée

Médecins généralistes / Pédiatres

Juin 2023





DÉPISTAGE PRÉCOCE DES TROUBLES NEURODÉVELOPPEMENTAUX dont troubles du spectre autistique (de moins de 4 ans)


Processus de prise en charge coordonnée

Médecins généralistes / Pédiatres

Juin 2023

POINTS CLÉS

- L'enfant est un être en développement et toute interrogation le concernant n'a pas de réponse figée.
- Toute question ou préoccupation des parents faisant suite à leur observation doit être considérée jusqu'à l'obtention d'une réponse claire pour les parents (mise en route d'un suivi ad hoc).
- La démarche diagnostique est souvent longue mais la prise en charge ne doit pas être retardée afin de garantir un meilleur pronostic. Un dossier auprès de la PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation) peut être envoyé.
- Les examens systématiques doivent utiliser les items du carnet de santé prévus à chaque âge.
- Anciens prématurés < 37 SA : interpréter l'examen clinique en fonction de l'âge corrigé.
- Noter dans le carnet de santé tout écart de développement et garder une vigilance sur tout nouvel écart.
- Un examen clinique dédié au neurodéveloppement et à la croissance au minimum annuel est recommandé.
- Pour le repérage des enfants entre 16 et 24 mois avec une suspicion de TSA, possibilité d'utiliser le M-CHAT R.
- Si plusieurs anomalies sont constatées, reconvoquer l'enfant en consultation pour remplir la grille de repérage nationale et récupérer le M-CHAT-R, préalablement rempli par les parents.
- Un avis pédiatrique avec le correspondant habituel permet de guider la prise en charge précoce, d'orienter vers le recours spécialisé le plus adapté et de définir la surveillance conjointe (questionnement sur l'adressage à la PCO).
- Un bilan sensoriel (vision – audition) est préconisé.

Les courriers d'adressage  (MG) et de retour (pédiatre) doivent comporter les points incontournables et essentiels. Le courrier de retour du pédiatre doit comporter les hypothèses diagnostiques et les propositions de prise en charge.

→ Le secrétariat de l'Union est disponible pour toute question

13 rue de la Loire - Bât. C2 - 44 230 St SEBASTIEN sur LOIRE

Tél. : 02 51 82 23 01 - Fax : 02 51 82 23 15 / Email : contact@urml-paysdelaloire.org

www.urml-paysdelaloire.org

Trouver la grille de repérage : [brochure_reperage_tnd_2020.janv.pdf \(handicap.gouv.fr\)](#)

Trouver le M-CHAT : http://www.inforautisme.be/02quoi/depistage_M-chat_tableau.htm

Trouver le M-CHAT R : [M-CHAT-R_F_French.pdf \(mchatscreen.com\)](#)

Liens des différentes plateformes de coordination et d'orientation des Pays de La Loire :

<http://cra-paysdelaloire.fr/index.php/s-orienter/reperer-et-intervenir-precocement/les-plateformes-de-coordination-et-d-orientation-tnd>

Trouver les informations pour les patients : [le Centre ressource Autisme \(CRA\)](#)

Trouver les coordonnées du réseau diagnostique de la région : [annuaire du CRA](#)